

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez M. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 9 octobre 1844.

Dans cette dernière session, le ministère a présenté à la chambre des députés un projet de loi sur les prisons. La discussion qui s'est engagée sur ce projet a amené des révélations affligeantes ; il a été constaté d'une manière péremptoire que les condamnés politiques de Doullens et du Mont-Saint-Michel étaient soumis à d'odieuses traitements, qu'on les avait illégalement isolés les uns des autres, et que plusieurs d'entre eux étaient morts par suite du régime auquel on les avait soumis. En face des griefs soulevés par l'opposition, le ministère s'est trouvé fort gêné ; il a balbutié quelques paroles d'explication, mais il a senti faillir son impudence accoutumée.

Cette année, la loi des prisons amènera de nouvelles discussions ; on aura encore à examiner les actes de dureté exercés envers les condamnés, et nous comprenons que le ministère, pour pouvoir mieux se défendre, ait songé à une amnistie. A ceux qui viendront lui demander compte du régime qu'il a introduit clandestinement dans les prisons, il répondra en montrant l'ordonnance du 5 octobre. L'opposition se taira, et la question des mauvais traitements exercés envers les condamnés politiques rentrera dans les faits accomplis. Bien mieux, le ministère se fera louer de sa mansuétude ; il poussera même à la tribune quelque orateur qui lui reprochera de s'être montré si indulgent ; puis les centres applaudiront, et l'opposition, décontenancée, ne saura plus que faire ni que dire.

Si nous disons ceci, c'est qu'il faut bien remarquer que l'on a parlé d'amnistie à plusieurs reprises depuis la discussion sur les prisons, c'est que nous n'admettons pas que M. Guizot ait eu quelques remords des duretés exercées sur les condamnés politiques. L'acte de clémence qu'il vient de faire a un motif d'intérêt ministériel et cache quelque pensée personnelle. On a voulu, nous dit le *Journal des Débats*, honorer par un bienfait les succès éclatants des armes françaises. Mais ce journal oublie donc que nous vivons sous un gouvernement qui regarde toujours la guerre comme funeste et qui croit qu'elle ne peut produire que de regrettables effets ? A quoi bon alors se réjouir ? Pourquoi se montrer clément à l'occasion de nos succès en Afrique ? N'est-ce pas d'un mauvais exemple ?

Aujourd'hui, les journaux ministériels sont bien incohérents, en vérité : ils voudraient insinuer qu'ils sont fiers des lauriers cueillis par nos armées de terre et de mer, et hier ils applaudissaient à des paroles ultra-philanthropiques qui avaient pour but principal de blâmer la guerre en tous points et sans réserve. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que l'amnistie a été accordée pour honorer par un bienfait le succès éclatant des armes françaises : elle a d'autres motifs. Il en est qu'on peut entrevoir, mais qu'il est peut-être prudent de taire ; cependant on parviendra à les pénétrer : les discours qui se prononceront de l'autre côté du détroit nous éclaireront à cet égard. On ne veut pas une réception froide et inanimée : on se prépare à quelque ovation sentimentale.

M. Guizot sera heureux si quelque lord-maire peut le louer de sa mansuétude et le féliciter d'avoir, par un acte éclatant de gé-

nérosité, prouvé qu'il n'est pas insensible à quelque pitié, et que l'intimidation n'est pas le seul moyen de sa politique.

Certes, si les condamnés politiques avaient été traités avec humanité, nous ne chercherions pas à scruter si avant pour trouver les motifs de l'amnistie, nous nous plairions à penser qu'elle a été dictée par un bon sentiment, et nous en louerions le gouvernement ; mais après les actes de cruauté qu'on a laissés commettre dans les prisons, après les dénégations constantes qu'on a opposées aux révélations de la presse patriote, nous ne pouvons croire que la clémence ait pénétré dans la pensée gouvernementale. Nous sommes obligés de demander à la politique de nous révéler les causes secrètes de l'amnistie. D'ailleurs, cet acte n'est-il pas incomplet ? Puisqu'on voulait amnistier, que ne le faisait-on sans restriction ? Que n'ouvrait-on largement les portes de toutes les prisons ? Pourquoi faire des catégories ? Dès qu'on fait des distinctions entre les condamnés, dès qu'on pardonne à ceux-ci et qu'on garde ceux-là, on prouve qu'on n'agit pas dans des vues de conciliation, qu'on fait grâce, mais qu'on n'amnistie pas.

En principe, une amnistie a bien plus en vue de couvrir d'un voile les actes passés que de donner à ceux qui les ont commis leur liberté. Ce n'est pas tant la remise des peines qu'elle doit avoir pour but que la réconciliation des partis. Mais dès qu'on retient dans les prisons certains condamnés, on ne fait plus acte sérieux d'amnistie, on maintient toujours la criminalité dans les faits accomplis, et on n'avoue pas que les circonstances qui les ont amenés peuvent atténuer leur gravité. Aussi l'amnistie dont le ministère paraît tant se glorifier est-elle à nos yeux sans importance politique ; elle sera utile à quelques pauvres condamnés, voilà tout ; elle ne servira en rien les intérêts généraux du pays.

M. Dupoty sera libre, mais la doctrine de la complicité morale ne sera pas pour cela répudiée, et demain, si on le croit utile et nécessaire, on en fera encore usage. Aussi, ne nous étonnons-nous pas qu'elle ait été si froidement accueillie par toute la presse indépendante ; elle n'a pas été considérée comme un fait sérieux et dont on dût tenir compte, mais bien comme un acte inspiré au ministère dans un intérêt direct et personnel et dans des vues purement dynastiques.

L'opposition dynastique ne s'est jamais piquée d'être fort logique dans ses paroles et dans ses actes ; elle nous en donne en ce moment de nouvelles preuves. Ainsi nous sommes du nombre de ceux qui sont persuadés que ses faiblesses ont contribué à augmenter l'audace des conservateurs-bornes, et qui lui ont souvent reproché ses attermoiments, ses alliances douteuses, ses déplorables concessions. Aujourd'hui l'opposition cherche à se justifier d'avoir suivi cette voie de faiblesse, et, tout en se justifiant, elle donne de nouvelles armes contre elle.

Voici le journal *le Siècle* qui convient que le gouvernement a pleinement justifié les accusations de ses plus violents adversaires. Mais ceux qui l'attaquaient avec véhémence voyaient donc bien ses mauvaises tendances ; ils ne le calomniaient pas. Pourquoi alors ne vous placiez-vous pas aussi nettement qu'eux en face de ce mau-

vais gouvernement ? pourquoi ne le menaciez-vous pas de vos colères ? pourquoi ne le poursuiviez-vous pas de vos sarcasmes ? Se voyant ainsi attaqué, il aurait hésité dans ses desseins et se serait arrêté dans ses entreprises de contre-révolution.

Il ne s'agissait pas de faire cause commune pour cela avec les conspirateurs, de donner la main à l'émeute ; il fallait simplement se servir de la presse et de la tribune avec courage et résolution ; il fallait surtout considérer que les partis extrêmes étaient jetés dans des voies violentes par les incitations des agents du gouvernement. Parce qu'il y avait des factions menaçantes, l'opposition dynastique ne devait pas s'amoindrir et se tenir dans le repos ; son devoir, au contraire, était d'intervenir et de s'expliquer catégoriquement. Cette tâche était belle à remplir, mais elle présentait des difficultés ; on ne les a pas abordées parce qu'on a voulu se ménager. Qu'est-il arrivé ? Que le gouvernement, après avoir brisé les factions, a confondu l'opposition avec elles ; il lui a gardé rancune de sa neutralité et l'a fort malmenée. Aujourd'hui l'opposition se trouve sans force, ses avis sont méprisés, ses principes sont méconnus ; elle se lamente, elle crie fort ; le ministère rit de ses cris, l'opinion n'en est pas émue ; cependant elle ne se croit pas encore si compromise qu'elle l'est réellement ; elle s'est fait bien des illusions, elle en conserve toujours.

Dès le jour où le général Lafayette quitta le pouvoir, on devait bien comprendre que la pensée de la révolution de 1830 était confisquée, qu'on ne voulait pas d'une constitution sérieuse, que le mécanisme représentatif ne devait être qu'un moyen de couvrir un système conçu en dehors de la volonté nationale. On devait, par conséquent, se mettre immédiatement à la tête de toutes les forces vives de la nation et les diriger énergiquement vers un but national et populaire. — Mais les factions ! s'écrie-t-on. — Les factions ne se sont montrées si effervescentes que parce qu'elles n'avaient pas de point d'appui légal. Si vous leur en aviez fourni un, elles se seraient modérées, et elles auraient concouru, d'accord avec vous, à ramener dans le gouvernement l'esprit de 1789 et de 1830. Vous les avez laissées à leurs propres inspirations, et elles se sont engagées sans modération, par cette raison que vous vous êtes livrés sans réflexion à une politique énervée et vacillante.

On lit dans le *Siècle* :

« On sait que le dernier gouvernement, à qui il eût été facile avec un peu d'intelligence, à défaut de toute grandeur, de se réconcilier avec le pays, aimait mieux vivre en défiance de l'opinion nationale, qu'il appelait *révolutionnaire*, et calomniait l'opposition, jusqu'au jour où il tomba dans la boue et dans le sang. C'est surtout pour avoir méconnu les besoins et l'esprit de la France nouvelle que la Restauration a été conduite à cette catastrophe, dont elle ne se relèvera jamais. Nous avons un gouvernement plus prudent, plus fin, plus cauteleux, à qui l'instinct de sa sûreté fera éviter les fautes compromettantes, mais qui est plus incapable encore que la Restauration de s'élever à aucune pensée grande et généreuse.

» A dire vrai, ceux de ses ennemis qui dès le commencement ont porté contre lui les accusations les plus sévères ne sont pas ceux qui l'ont jugé avec le moins de vérité. La pusillanimité, l'égoïsme, la ruse, qu'ils se crurent en droit de lui reprocher dès le commencement, ont caractérisé en effet la plupart de ses actes ; une fai-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 10 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GUERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

SECONDE PARTIE. — CHAPITRE II.

JUIFS ET CAORSINS.

Étonné de cette proposition, Bonifazio regardait son interlocuteur et ne trouvait pas une parole.

Barnabas, donnant une bonne interprétation au silence du moine, rebroussa chemin, traversa la rue Cacarella, la ruelle des Calfats, et atteignit la petite place de Saint-Paul-d'Orient. L'ayant aussi traversée, il s'engagea dans des culs-de-sac obscurs, et, arrivé au bout de la rue de la Juiverie, il s'arrêta à une cahute de misérable apparence ; c'était l'habitation du juif, éclairée par deux fenêtres seules, mais flanquées d'une tourelle.

Fra Bonifazio vit l'argentier tirer une petite clef de sa ceinture et ouvrir la porte. Il s'étonna d'abord de ce qu'une si faible serrure défendit l'accès de ses trésors ; mais sa stupeur cessa, quand la première porte franchie, il aperçut un treillis de fer si solide et si bien disposé qu'il eût pu servir à fermer une forteresse. Il y avait de plus, derrière la porte, un chien énorme attaché, rapide à déchirer quiconque se présenterait sans le maître du logis. Et, de fait, personne ne pouvait venir sans lui, car il vivait seul ; si un individu avait besoin de lui, il l'accompagnait dans le taudis, ou bien le juif descendait lui-même afin de recevoir le visiteur.

Au-delà du treillis l'on voyait une autre porte que Barnabas ouvrit également, puis, l'ayant fermée comme si c'eût été la nuit, il l'assura avec une grosse et longue barre, dont les deux extrémités, s'enfonçant dans la muraille, coupaient l'entrée même à celui qui aurait eu la clef. Le religieux ne craignait aucun guet-apens, sachant que les fils de Jacob sont industrieux, et qu'ils arrivent au premier étage en montant un escalier composé de marches brisées et se trouvent en face de deux chambres qui ne portaient aucune trace d'habitation vieille ou neuve. Les araignées pendantes ou tendues, voilà leur seul ornement. Les portes étaient délabrées, verrouillées, et quatre bancs posés autour des deux chambres, le long des murs, avaient l'air d'être là pour servir de tranquille abri aux rats que pour l'usage des hommes. Il n'y avait de solide que les volets des fenêtres, hérissés de verrous à l'intérieur, de gros verroux au dedans, sans compter la barre sacrémentelle qui allait d'un côté à l'autre du mur.

Sur une face de la seconde chambre s'ouvrait une petite porte de fer qui conduisait à la tour, dont deux serrures défendaient l'entrée.

— Baissez la tête, dit Barnabas au frère ; montez doucement, les degrés sont élevés, et suivez-moi, car il fait noir ici.

Bientôt après, le moine et le juif touchaient au premier palier de la tour. Un chemin tracé par des creusets de différentes formes et une suffisante provision de charbon formaient tout l'ameublement de ce lieu. Là gisaient un soufflet à deux vents, et d'autres soufflets de toutes dimensions étaient accrochés à la muraille circulaire.

Au bout du chemin, encaissée dans les pierres de la tour, une armoire avec un guichet doublé de fer ; à côté de l'armoire, un siège de cuir à bras, et, près de ce siège, un comptoir sur lequel on voyait deux paires de balances, la plus grande pour peser l'argent, la plus petite pour peser l'or.

L'aspect de cette chambre indiquait clairement que, lorsque quelqu'un venait offrir à Barnabas un lingot ou un bijou d'or ou d'argent, le métal fondait dans ces creusets, se pesait dans ces balances et se payait avec les monnaies déposées dans l'armoire ; puis le juif, sans même faire asseoir le vendeur et sans lui adresser la parole, le renvoyait le plus vite possible, à la grâce de Dieu. Excellente manière de n'avoir rien à démêler avec la justice !

En continuant de gravir l'escalier, le frère-lai et Barnabas arrivèrent au second étage de la tour, à la fois chambre à coucher de Barnabas, salon de réception et théâtre des grandes affaires.

Le lit était garni de serge verte cachant des linéaux destinés à ne sortir de là qu'après quarante jours de service. Au-dessous paraissait la tête d'une large caisse de fer.

Non loin du lit se dressaient deux petites tables : l'une pour servir aux repas du juif, composés de mets préparés par un de ses compatriotes, et qu'il faisait réchauffer lui-même, si le temps le lui permettait ; l'autre portait un encrier dont le juif se servait pour écrire ses comptes, comme le prouvaient une foule de parchemins, les uns écrits, les autres roulés ou déployés.

Quelques chaises de bois, une large armoire pour serrer le linge et les vêtements, une bassinoire de cuivre suspendue au mur (car Barnabas était frileux), un chasse-mouche qu'il agitaient avec le pied en mangeant, et une cage renfermant un merle formaient tout l'ameublement de cette chambre ; un tuyau qui jetait dans une vasque de marbre l'eau pluviale recueillie au sommet de la tour achevait de l'orner.

— Nous sommes au terme de notre voyage, dit Barnabas aussitôt qu'ils

furent arrivés ; je suis fâché que vous ayez dû monter si haut.

— Pour parler à l'ours, répondit le frère qui ne pouvait plus se contenir, il faut bien aller dans sa tanière.

— Ours, si vous voulez, mais non point tigre... comme les renégats que vous savez. En quoi donc puis-je vous être utile, et combien de mille livres vous faut-il ?

— Avant tout, dit Fra Bonifazio, pourriez-vous me fournir de la monnaie d'or frappée au dernier coin de Venise ?

— Ce n'est pas facile, répliqua Barnabas ; néanmoins je m'efforcerai de vous satisfaire.

— Encore si vous possédiez six mille de ces ducats ?

— La somme est forte ; mais accordez-moi seulement trois jours, et vous les aurez.

— Et quel intérêt exigez-vous pour un an ?

— Quant à cela, vous savez, je pense, l'intérêt que la loi permet d'exiger ; vous savez, de plus, que le numéraire manque à cause du dernier armement. Ainsi, il faudra...

Et il se taisait.

— Doubler le tarif peut-être ?

— Ces mots démontrent la vérité de ce que je vous disais naguère sur ce nid de larrons. Vous ne me proposeriez pas de doubler si les assassins de Caorse n'avaient réclamé un intérêt triple et au-delà.

— Quel fripon d'Hébreu ! disait le frère à part lui.

— Ce chrétien me plaît, pensait Barnabas.

— Eh bien !

— Eh bien ! lorsque vous m'aurez décliné le nom du débiteur responsable, et vous me le déclarerez sous le sceau du serment ; quand vous aurez rempli une autre condition (elle vous paraîtra futile, mais j'ai mes caprices comme vous les vôtres) ; quand vous aurez, dis-je, rempli une autre condition, les six mille ducats de Venise vous seront comptés au taux légal, augmentés des trois quarts de ce taux.

— Mais vous remettrez des ducats de poids, ajoutait Bonifazio, ébahi de tant de discrétion.

— Les balances sont là pour les peser. D'ailleurs, je le répète, vous êtes dans la caverne d'un ours et non dans le repaire d'une hyène. Quel est donc le débiteur ?

Fra Bonifazio, sachant qu'il fallait appuyer cet aveu d'un serment solennel, répondit :

— Il importe d'attendre demain pour le savoir.

— J'attendrai.

